sos.covid.csmf

Conseil aux médecins libéraux

Est-ce possible de débloquer partiellement mon contrat retraite « Madelin » ?

Cette possibilité de déblocage, qui peut porter jusqu'à 8 000 euros (dont 2 000 euros en franchise d'impôt sur le revenu), est ouverte jusqu'au 31 décembre 2020.

Contact : sos.covid@csmf.org

CSMF
Confédération des Syndicats Médicaux Français

Alénor consultants 2020 - 05 49 62 69 00